

27 septembre 2011

11.173

Interpellation Daniel Ziegler**Informatique et établissements spécialisés**

Le 28 janvier 2011, le Conseil d'Etat a décidé de confier toute l'informatique des institutions sociales et éducatives au SIEN, avec obligation, pour ces institutions, de s'y soumettre. Depuis, les discussions à ce sujet sont difficiles, les instances responsables de l'Etat, obnubilées par leur visée stratégique, peinant manifestement à prendre en compte les besoins objectifs des institutions.

- Il serait vivement souhaitable que les nécessités du terrain, qui peuvent varier d'une institution à l'autre, soient véritablement prises en compte, afin que les institutions puissent remplir leur mandat avec toute l'efficacité requise.

Pour le budget 2012, la ligne budgétaire informatique a été retirée des établissements spécialisés; tous les frais informatiques seront dorénavant regroupés au SES.

- Le risque existe que l'enveloppe budgétaire pour les bénéficiaires de prestations soit amputée au profit de l'informatique. Quels moyens de contrôle y a-t-il? Quelle garantie le Conseil d'Etat peut-il nous donner que tel ne sera pas le cas?

Enfin, le Conseil d'Etat semble persister dans sa volonté d'autonomiser le SIEN.

- On peut se demander ce qui échappera encore au SIEN dans ce canton, lui qui contrôle déjà les communes, le paraétatique, les autres EDP, l'école, etc. Est-ce vraiment le rôle de l'Etat de fausser à ce point le marché privé en instaurant de fait un tel monopole de clients captifs? Et quelle sera la marge de manœuvre de l'Etat lorsque, une fois privatisé, le SIEN fixera lui-même ses prix et ses critères de qualité? Changer de fournisseur et en supporter les frais que l'on sait conséquents?

Cosignataires: F. Konrad, D. Angst, P. Herrmann, L. Debrot, M. Zurita, F. Jeandroz, G. Hirschy, D. de la Reussille, N. de Pury, G. Würzler, V. Pantillon, C. Maeder-Milz, K. Phildius, L. Ducommun, B. Goumaz, C. Fischer, S. Locatelli, Ph. Haeberli, P.-A. Steiner, P. Castella, Ph. Bauer, P. Zürcher, E. Robert-Grandpierre, F. Monnier, B. Courvoisier et R. Clottu.